

Saison 2024/2025



TIR A L'ARC

Contacts : Nicolas GUYLLIERMINETTI au 06.15.24.16.10
ou tiralarc.csadn@gmail.com

HORAIRES DES COURS

• LUNDI 18H-19H30 :

Enfants

• MERC. 20H-22H :

Adultes (Tous niveaux)

• JEUDI 20H-22H :

Adultes (Créneau libre, archers autonomes)

• SAMEDI 14H-15H30 :

Adultes (Créneau libre, archers autonomes)

Descriptif de l'activité

La section Tir à l'arc propose des séances d'initiation et d'entraînement dans la salle Ariane, 7 Av. de l'industrie à Vernon ou sur le « pas de tir » extérieur aux beaux jours.

Un entraîneur fédéral FFTA donne des cours pour les jeunes débutants à partir de 11 ans le lundi de 18h à 19h30 et aux adultes débutants le mercredi de 20h à 22h.

Le jeudi et le samedi sont en créneaux libres, les archers étant autonomes.

Sport bénéfique pour la santé, favorisant les échanges entre générations, le tir à l'arc incite à la maîtrise de soi et au respect des règles et des personnes.

Venez découvrir cette activité de détente, de loisirs ou de compétition, qui a un effet anti-stress et permet de canaliser son énergie et d'améliorer sa concentration.

Vous constaterez qu'il fait bon vivre dans cette section sympathique qui privilégie avant tout la convivialité.

- Location de matériel aux débutants la première année
- Passages de distinctions de progression (plumes, flèches)
- Section affiliée à la FFTA
- Un entraîneur diplômé FFTA
- Deux arbitres

Grille tarifaire de la saison 2024-2025

Date de naissance	Avant le 31/12/2004 inclus		Entre le 01/01/2005 et le 31/12/2007	Entre le 01/01/2008 et le 31/12/2014	A partir du 01/01/2015
	Adulte			Mineur	
CSADN + FCD	42			28	
Quote part section	45				
Licence FFTA*	Compétition	Club	Jeune		Poussin
	80	68	50		38
Total avant options	167,00 €	155,00 €	137,00 €	123,00 €	111,00 €
Options selon la situation de l'adhérent					
- Forfait 1ère adhésion **: ce forfait s'applique à tout nouvel adhérent de la section tir à l'arc, quel que soit son passé dans la discipline. Il comprend l'inscription éventuelle au premier concours débutant (effectué en première année ou une année suivante) et la première distinction obtenue dans la saison.					30,00 €
- Forfait mise à disposition du matériel : la mise à disposition du matériel est effectuée pour toute la durée de la saison pour un montant forfaitaire, non remboursable même en cas de restitution du matériel prêté en cours d'année.					30,00 €

* : tarif arrondi à l'euro supérieur par rapport au tarif officiel

** : toute 1ère adhésion est soumise à la validation de l'entraîneur de la section à l'issue d'une ou deux séances découverte effectuées gratuitement

